

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux Le 07 décembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 02 décembre 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Cécile CASSOU-LENS <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Gaël MENETRIER, Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-36

Objet : REACTUALISATION DE LA LONGUEUR
DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il rappelle que par l'arrêté n° 2022-32 du 09.06.2022, portant sur le passage d'une portion de voirie en zone agglomération d'une longueur de 195 ml, la longueur de la voirie communale a augmenté. La longueur déclarée aux services de la préfecture par la commune doit donc être réactualisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 11 694 ml.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 08/12/2022
Transmise en Sous-Préfecture le 08/12/2022
Affichée le 08/12/2022